

<https://memoires-et-presences.fr/Audience-du-18-mai-2022-Concernant-Giorgio-Pietrostefani>



Audience du 18 mai 2022

Concernant Giorgio

Pietrostefani

- Actualité - Audiences -

Date de mise en ligne : vendredi 3 juin 2022

Copyright © Mémoires et Présences - Tous droits réservés

Audience du 18 mai 2022 concernant Giorgio Pietrostefani, qui s'est déroulée en son absence car, comme l'a dit Me Irène Terrel, « il n'est pas dans l'état physique et psychique pour soutenir cette procédure ».

L'avocat général a requis mercredi un complément d'information avant de discuter de la procédure d'extradition, et a demandé aussi « des garanties » sur les conditions de détention pour Giorgio Pietrostefani, et sur la prise en charge de sa pathologie, s'il était remis aux autorités italiennes.

Me Irène Terrel a rappelé que l'Italie avait attendu vingt ans avant de formuler une demande d'extradition à l'encontre de Pietrostefani, au printemps 2019, et a parlé "d'anomalie juridique" concernant des faits qui remontent à 50 ans :

Pietrostefani a été accusé par un "repenti" seize ans après les faits, et il n'y a pas de témoin. La procédure elle-même a duré 12 ans. Ces temps ne permettent pas d'assurer un procès équitable. « Après tant d'années, aucune défense n'est possible », explique Me Terrel. En outre elle rappelle aussi que Pietrostefani, qui résidait déjà en France depuis les années 90, est retourné volontairement en Italie en 1997 pour se défendre contre l'accusation d'être l'un des commanditaires du meurtre du commissaire de police Luigi Calabresi, le 17 mai 1972. En 1999, après deux ans de prison, il est libéré (ainsi que Sofri) lors de la révision du procès et retourne en France, le faisant publiquement. Il a des papiers en règle, une adresse connue aussi en Italie et il a une entreprise que tout le monde connaît.

Au cours de l'audience, Me Terrel a aussi mentionné les principaux faits liés à l'affaire dont la mort tragique de Giuseppe Pinelli en 1969 dans le cadre des enquêtes, officiellement sous la direction du commissaire de police Luigi Calabresi, liées au massacre de la piazza Fontana du 12 décembre 1969.

Me Terrel ajoute : « L'Italie attend qu'il soit âgé et malade pour détruire cet homme » qui « ne supporte pas cette procédure, physiquement, moralement, psychologiquement », et ajoute encore que le dossier est « carencé ».

Une nouvelle audience pour Pietrostefani sera fixée après le 29 juin.